



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexis siège en séance extraordinaire, ce mercredi 26 janvier 2022, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté n° 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Assiste également à la séance, par visioconférence : Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière.

ABSENCES

Aucune

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Michel Ricard, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h.

2. Adoption de l'ordre du jour

2022.01.23

Il est proposé par : Catherine Venne
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Marge de crédit d'opérations – compte Desjardins

2022.01.24

ATTENDU QU'il y a lieu d'obtenir une marge de crédit d'opérations au compte Desjardins de Montcalm et de la Ouareau de la Municipalité de Saint-Alexis.

ATTENDU QUE Desjardins peut autoriser une marge de crédit d'opérations de 500 000 \$.

Il est proposé par : Danny Quesnel
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

DE DEMANDER l'octroi d'une marge de crédit d'opérations au montant de 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

4. Règlement 2022-078 déterminant l'imposition des taux de taxes, de compensations et d'intérêts pour l'exercice financier 2022 – Avis de motion et projet de règlement

ATTENDU les dispositions des articles 981, 988 et suivants du *Code municipal* relativement aux modalités d'imposition des diverses taxes.

Guylaine Perreault donne avis de motion et qu'à une séance subséquente un règlement déterminant l'imposition des taux de taxes, de compensations et d'intérêts pour l'exercice financier 2022 sera adopté. Myriam Arbour dépose le projet de règlement.

5. Période de questions

Aucune

6. Levée de la séance

2022.01.25

Il est proposé par : Sébastien Ricard
Et résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 20h05.

Michel Ricard,
Maire

Chantal Duval,
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Ricard,
Maire